



## ANNEXE AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES

### « ASSOCIATION POLICE LAVAUX » - APOL

#### NOMBRE DE DELEGUES PAR COMMUNE

#### AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

#### SELON ARTICLE 10 DES STATUTS

La répartition des délégués par commune est prévue comme suit :

- un délégué par commune par 1'000 habitants ou fraction de 1'000 habitants

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de délégués
Lutry	9'089	10
Chexbres	2'072	3
Bourg-en-Lavaux	4'991	5
Puidoux	2'501	3
Rivaz	357	1
St-Saphorin	366	1
		23